

Ministre des  
Relations Couronne-Autochtones



Minister of  
Crown-Indigenous Relations

Ottawa, Canada K1A 0H4

23 février 2023

Monsieur Gérald Lafrenière  
Greffier du Sénat et greffier des Parlements intérimaire,  
et dirigeant principal des services législatifs  
Sénat du Canada  
2, rue Rideau, bureau A-408  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A4

Monsieur Gérald Lafrenière,

Vous trouverez ci-joint, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au sixième rapport du Comité permanent des peuples autochtones, *Il faut agir pour les FFADA: Ce n'est pas juste l'intention qui compte.*

Sincèrement,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

L'Honorable Marc Miller, C.P., député

P.j.

Canada

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES (APPA) INTITULÉ IL FAUT AGIR POUR LES FFADA : CE N'EST PAS JUSTE L'INTENTION QUI COMPTE**

Le gouvernement du Canada remercie le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones pour son étude sur les femmes, les filles et les personnes deux esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes plus (2ELGBTQI+) et accueille favorablement le rapport intitulé *Il faut agir pour les FFADA : Ce n'est pas juste l'intention qui compte*. Le gouvernement fédéral tient compte de la recommandation :

que Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada présente au Comité des rapports de progrès à compter d'octobre 2022 sur la mise en œuvre des appels à la justice par le gouvernement fédéral, qu'il publie ces rapports sur son site Internet et qu'il veille à ce qu'ils soient distribués aux survivantes et aux familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

Mettre fin à cette tragédie nationale est primordial pour les familles et les survivantes, les femmes, filles et personnes 2ELGBTQI+ autochtones, les communautés autochtones, le gouvernement du Canada et tous les Canadiens. Le gouvernement du Canada demeure résolu à accélérer les mesures prises pour que la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones cesse.

Nous rendons hommage aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées, qui ont subi des formes de violence inouïes et ont été cruellement et subitement enlevées à leurs proches, et dont l'histoire se répète. Nous saluons la force et la résilience des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, des membres de leur famille, de leurs amis et des survivantes, ainsi que des communautés qui les soutiennent, y compris pour ce qui est du rôle crucial qu'ils jouent dans la lutte constante en faveur de la justice.

Le gouvernement du Canada tient compte des messages transmis par l'APPA sur la lenteur des progrès et les défis pour ce qui est d'obtenir des renseignements sur le travail du gouvernement relativement aux appels à la justice. Depuis le lancement de l'Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées en 2016, le gouvernement a entrepris des actions concertées pour mettre fin aux causes systémiques de la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. D'un autre côté, il existe un besoin urgent d'en faire davantage en partenariat continu avec les peuples, les familles et les survivantes autochtones, les organisations pour les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour arriver à des changements systémiques.

Ce rapport démontre la façon dont le gouvernement travaille avec les partenaires pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ (Section 1), la façon dont il établit des rapports et communique sur ce qui est fait en réponse à la tragédie actuelle des FFADA et personnes 2ELGBTQI+ (Section 2), et la façon dont il est engagé à améliorer la communication et l'établissement de rapports (Section 3).

**Section 1 : Éradication de la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.**

En juin 2019 paraît le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place* : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, accompagné de ses 231 appels à la justice. Dans ce rapport, on demande à tous les gouvernements, fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, de travailler ensemble à la résolution des problèmes soulignés dans les appels à la justice et d'élaborer un plan d'action national pour mettre fin aux causes systémiques de violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Les 231 appels à la justice s'adressent à tous les paliers de gouvernement, aux fournisseurs de services (santé, éducation et transport), aux avocats, aux barreaux, aux travailleurs sociaux, aux éducateurs, aux industries, aux médias, aux influenceurs sociaux et à tous les Canadiens.

En réponse à l'appel à la justice 1.1 qui porte sur l'élaboration d'un plan d'action, les partenaires autochtones, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral ont publié le *Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones* le 3 juin 2021. Le gouvernement fédéral a aussi lancé *La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées*, qui représente la contribution du gouvernement fédéral au Plan d'action national et qui décrit ses engagements. Il s'agit d'un document évolutif auquel des ajouts peuvent être faits au besoin.

Le 3 juin 2022, les partenaires autochtones, les gouvernements provinciaux, territoriaux et le gouvernement fédéral ont fait paraître le *Rapport d'avancement du Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées 2022*. Cette même journée, le gouvernement fédéral a fait paraître le premier *Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale* (un résumé en langage clair est aussi disponible - *Rapport d'avancement annuel 2021-2022 sur la Voie fédérale : Sommaire*), qui décrit l'avancement des initiatives de soutien aux familles et survivantes, et pour ce qui est de mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones.

Comme décrit dans les rapports susmentionnés, le gouvernement du Canada prend des mesures axées sur les forces et intersectionnelles pour agir à l'égard des appels à la justice en vue de veiller à la sûreté et à la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones par l'entremise de différents investissements annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020, le budget de 2021 et le budget de 2022, qui répondent tous aux appels à la justice. Ils comprennent de nouveaux programmes et services, comme le Programme d'espaces culturels dans les communautés autochtones, qui aide les communautés autochtones à remettre en place et à revitaliser les espaces culturels (appel à la justice 2.3), le Programme de soutien au bien-être des familles et des survivantes des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ disparues et assassinées (appels à la justice 3.7, 5.6 et 17.20), l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones, qui fait partie de la Stratégie globale de prévention de la violence (appels à la justice 1.8, 3.4, 7.3, 16.29, 17.20 et 17.23), et investissements du budget de 2022 de 4 G\$ sur sept ans pour répondre aux besoins primordiaux en matière de logement (appels à la justice 4.1, 4.6, 12.4, 16.19 et 18.25).

Le gouvernement fédéral a créé des politiques qui soutiennent des domaines d'intervention importants qui traitent directement des appels à la justice, comme les initiatives de sécurité communautaires, la justice et les services de police, par l'entremise de plusieurs stratégies et plans d'action, comme le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe (appels à la justice 1.5 et 1.6), la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme (appel à la justice 2.6), la Stratégie en matière de santé mentale et de bien-être fondée sur les distinctions (appels à la justice 3.2, 3.3, 3.4, 3.7, 7.2, 7.3 et 17.4), et la Stratégie nationale en matière de justice autochtone (appels à la justice 3.2, 3.3, 3.4, 3.7, 7.2, 7.3 et 17.4).

Des lois essentielles ont été adoptées, comme la *Loi sur les langues autochtones* (appels à la justice 2.3 et 2.4), la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (appels à la justice 2.1, 12.2, 12.3, 12.4 et 12.6) et la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (appel à la justice 1.2v). Le projet de loi C-29, Loi prévoyant la création d'un conseil national pour la réconciliation, qui est actuellement à l'étude au Sénat, s'il est adopté, contribuera également à la mise en place de mécanismes de responsabilisation plus solides envers les peuples autochtones.

La législation proposée comprend un amendement visant à inclure l'Association des femmes autochtones du Canada au conseil d'administration du Conseil, ce qui garantira que les femmes autochtones auront voix au chapitre dans le processus décisionnel du Conseil (appel à la justice 1.4).

Pour réaliser des progrès mesurables et soutenus dans la réduction de la violence fondée sur le sexe et parvenir à une amélioration significative de la sécurité des femmes, des filles et des personnes autochtones 2ELGBTQI+, le Plan d'action national et la Voie fédérale doivent demeurer alignés sur les besoins et priorités exprimés par les partenaires et organisations autochtones. Par conséquent, au fur et à mesure que de nouvelles initiatives concernant les FFADA et 2ELGBTQI+ seront développées, elles pourront être ajoutées à la Voie fédérale et aux futurs rapports annuels.

Le gouvernement fédéral adhère à l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+), un outil favorisant la création de politiques, programmes, lois et règlements tenant compte des aspects intersectionnels de l'identité, dont l'âge, le handicap, l'identité autochtone, le statut économique, le niveau d'études, l'origine ethnique, l'emplacement géographique, la langue, la race, le sexe ou l'orientation sexuelle, pour en nommer quelques-uns. L'ACS+ fonctionne également comme un processus de responsabilisation afin d'atténuer les éventuels obstacles à l'accès ou les impacts négatifs pour les divers groupes. Comme en témoigne la Voie fédérale, cette approche prévoit la collaboration avec les partenaires autochtones pour mettre sur pied des cadres d'ACS+ adaptés à la réalité culturelle ainsi que l'inclusion de la voie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones dans les efforts pangouvernementaux vers la réconciliation.

## **Section 2 : Processus actuels de communication d'informations**

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de rendre compte publiquement de son travail pour répondre à la tragédie des personnes FFADA et 2ELGBTQI+. La communication d'informations et le suivi des actions du gouvernement favorisent la reddition de compte interne et publique et mettent en lumière les secteurs où des efforts supplémentaires doivent être déployés.

Le gouvernement du Canada utilise essentiellement deux processus : le rapport d'étape annuel sur la Voie fédérale et le cadre des résultats de l'initiative horizontale.

Le rapport d'étape annuel sur la Voie fédérale est un rapport d'étape annuel sur les initiatives dans lesquelles le gouvernement fédéral s'est engagé dans la Voie fédérale. Il décrit les initiatives entreprises sous chaque thème de la Voie fédérale, les Appels à la justice et appels au Miskotahâ (changement en Michif) auxquels sont associées les initiatives, les réalisations accomplies, et ce qui sera accompli dans l'année à venir. Dans le premier Rapport d'étape annuel sur la Voie fédérale (2022) figuraient des informations sur plus de 50 initiatives de 16 ministères et organismes. La Voie fédérale étant un projet évolutif, de nouvelles initiatives sont ajoutées au rapport annuel chaque année visant à s'adresser aux FFADA et personnes 2ELGBTQI+.

Une initiative horizontale est un outil utilisé par le gouvernement fédéral pour gérer et rendre compte des objectifs et des résultats communs partagés dans une approche pangouvernementale, qui est souvent liée à une priorité gouvernementale. Pour les FFADA et 2ELGBTQI+, un cadre de résultats d'initiatives horizontales (CRIH) a été développé qui inclut les investissements de 12 ministères et agences annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 et le Budget 2021 liés aux FFADA et 2ELGBTQI+. Le cadre de résultats de l'initiative horizontale est complémentaire et aligné sur les résultats publiés dans le contexte du rapport d'étape annuel de la Voie fédérale, et se concentre sur la mesure des résultats au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Le rapport complet devrait commencer en 2023-24 par le biais du plan ministériel de RCAANC.

Au-delà de ces deux outils axés sur les FFADA et les personnes 2ELGBTQI+, le gouvernement du Canada a également recours à plusieurs autres processus pour rendre compte des actions. Chaque année, les ministères et agences produisent des rapports décrivant les résultats atteints pendant l'année, notamment ceux dans la lutte contre la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Ces rapports sont publiés sur le site Web des ministères à l'automne.

Étant donné que les appels à la justice prévoient l'application de *la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et d'instruments internationaux sur les droits de la personne, une partie de la communication d'informations se fait aussi par la publication de rapports annuels sur l'application de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* ainsi que de rapports périodiques à des institutions internationales de défense des droits de la personne (p. ex., le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ou la Commission interaméricaine des droits de l'homme).

Par ailleurs, le *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe* et le *Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+* serviront à rendre compte des activités réalisées. Ces plans complémentaires sont favorables aux efforts visant à soutenir les FFADA et les personnes 2ELGBTQI+. Le *Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+* comprend six volets prioritaires, dont un consiste à « favoriser la résilience et la résurgence des personnes autochtones 2ELGBTQI+ ». Le *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, dont un pilier porte expressément sur les approches dirigées par les peuples autochtones (pilier 4), est étroitement aligné sur le Plan d'action national visant à soutenir les FFADA et les personnes 2ELGBTQI+ 2021. L'application permanente de ces deux plans d'action complémentaires devrait non seulement contribuer à rendre compte des actions prises pour mettre fin à la tragédie que vivent actuellement les FFADA et les personnes 2ELGBTQI+, mais aussi agir positivement sur l'ensemble des efforts visant à mettre fin à la violence envers les femmes, les filles et les personnes autochtones 2ELGBTQI+.

Le gouvernement du Canada mesure également les progrès réalisés dans l'atteinte de l'égalité des sexes à l'aide du Cadre des résultats relatifs aux sexes (CRS), qui témoigne de sa vision par rapport à l'égalité des sexes et qui met en lumière les enjeux clés les plus décisifs. Cet outil pangouvernemental définit six secteurs clés où des changements sont nécessaires pour progresser vers l'égalité des sexes, notamment la violence fondée sur le sexe et l'accès à la justice. Le but de ce secteur prioritaire consiste à éliminer la violence et le harcèlement fondés sur le sexe ainsi qu'à promouvoir la sécurité de la personne et l'accès à la justice. Un des objectifs clés de ce but est que « moins de femmes et de filles autochtones soient victimes de violence ». Ce cadre s'aligne sur le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, et les informations qui y seront communiquées serviront à jeter un éclairage sur les progrès réalisés pour mettre fin à la violence envers les FFADA. En outre, dans le cadre du Plan d'action 2ELGBTQI+, Femmes et Égalité des genres Canada collaborera avec le ministère des Finances et Statistique Canada pour définir une voie afin que le CRS reflète mieux les réalités des communautés 2ELGBTQI+, et ainsi doter le gouvernement du Canada des outils nécessaires pour mesurer plus efficacement les progrès réalisés dans l'atteinte de l'égalité chez les personnes 2ELGBTQI+.

Des ministères et organismes ont produit des rapports à l'intention de plusieurs comités parlementaires selon les besoins sur les mesures prises pour lutter contre les causes profondes des FFADA et sur des appels à la justice précis. En avril et en mai 2022, plusieurs comités parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat ont mené des études et publié des rapports sur des enjeux liés aux FFADA et personnes 2ELGBTQI+, notamment :

- Vers un Canada sans violence : combattre et éliminer la violence entre partenaires intimes et la violence familiale (Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes),
- La prévention des risques dans l'industrie canadienne du sexe : examen de la *Loi sur la protection des collectivités et personnes victimes d'exploitation* (Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes),
- Les effets de la pénurie de logements sur les peuples autochtones au Canada (Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes), et
- Exploitation des ressources et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones (Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes).

Dans le cadre des processus gouvernementaux, les réponses à ces études seront également déposées et feront l'objet de rapports.

### **Section 3 : Production de rapports et processus de communication pour l'avenir**

Pour répondre à la sixième recommandation du rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (APPA) *Il faut agir pour les FFADA : ce n'est pas juste l'intention qui compte*, le gouvernement du Canada, dans une démarche pangouvernementale, s'engage à renforcer sa production de rapports à l'intention des familles et survivantes, du Parlement et du public dans le cadre de ses efforts et de sa volonté de rendre des comptes pour ses actions dans l'avenir. Voici des exemples d'actions qui permettront d'atteindre cet objectif :

- améliorer la production de rapports actuelle sur les appels à la justice grâce au rapport d'étape annuel sur la voie fédérale;
- veiller à ce que les appels à la justice soient pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de lois, de politiques et de programmes;
- élaborer des recommandations visant à renouveler les mécanismes de reddition de comptes et de surveillance;
- améliorer les données et renseignements sur les travaux pour traiter les enjeux liés aux FFADA et aux personnes 2ELGBTQI+ ainsi qu'aux causes profondes de la violence;
- renforcer la coordination et la collaboration avec les partenaires autochtones, fédéraux, provinciaux et territoriaux sur ces travaux pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones; et,
- améliorer les communications.

#### **Améliorer la production de rapports sur les appels à la justice**

Le gouvernement du Canada communiquera de manière plus claire et renforcera l'accent mis sur la façon dont ses initiatives sont liées aux appels à la justice en ajoutant un tableau au résumé du rapport d'étape annuel sur la voie fédérale. Par ailleurs, le gouvernement du Canada établira un recueil en ligne des initiatives fédérales de lutte contre la violence faite aux femmes aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones et les liera aux appels à la justice.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à apporter sa contribution pour s'assurer que ses lois, politiques, programmes et services répondent aux besoins des personnes qu'il vise à servir. Pour ce faire, le gouvernement continuera de dialoguer avec des partenaires autochtones, des familles et des survivantes pour renforcer leur travail collaboratif commun, cerner les domaines de collaboration future et surveiller la mise en œuvre de la voie fédérale.

#### **Prise en compte des appels à la justice dans les lois, politiques, programmes et services**

En outre, le gouvernement s'engage à étudier les possibilités permettant de veiller à ce que tous les ministères et organismes concernés tiennent compte des appels à la justice. Dans le cadre de l'engagement de l'ensemble du gouvernement à lutter contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones, RCAANC travaille avec les ministères et les organismes gouvernementaux pour clarifier les liens entre leurs travaux et les appels à la justice. Il s'agit notamment de prendre en compte les Appels à la justice lors de la conception et de la mise en œuvre de lois, de politiques, de programmes et d'initiatives, comme cela se fait pour d'autres domaines qui ont une application large et transversale pour le gouvernement fédéral.

#### **Surveillance et responsabilisation**

La surveillance et la responsabilisation sont des éléments importants qui contribuent à mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones. La responsabilisation est partagée entre tous les niveaux de gouvernement (fédéral, provincial,

territorial, municipal et autochtone), le secteur privé, la société civile et tous les Canadiens. Elle concerne toutes les compétences et comporte des liens vers les travaux réalisés pour mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, les travaux du Conseil national de réconciliation et d'autres initiatives autochtones, ainsi que les efforts déployés en matière de lutte contre le racisme, d'Analyse comparative entre les sexes plus, de diversité et d'inclusion.

Le gouvernement du Canada s'efforce actuellement de répondre à l'appel à la justice 1.7, qui demande notamment la mise en œuvre d'un ombuds des droits des peuples autochtones et des droits de la personne. Une représentante spéciale du ministre a été nommé pour dialoguer avec les représentants autochtones, des provinces et des territoires, ainsi que des ministères et organismes du gouvernement fédéral, afin de fournir des conseils au ministre des Relations Couronne-Autochtones à l'égard de l'appel à la justice 1.7.

En outre, l'appel à la justice 1.10 (« nous demandons au gouvernement fédéral de créer un mécanisme indépendant pour rendre compte au Parlement chaque année de la mise en œuvre des appels à la justice de cette Enquête nationale ») est une priorité pour les partenaires autochtones et le gouvernement du Canada. Une organisation autochtone a été retenue et s'engagera auprès de ses partenaires autochtones pour élaborer des recommandations visant à améliorer la surveillance, la responsabilité et la communication des progrès réalisés pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Ce travail devrait fournir des recommandations sur la création d'un organisme de surveillance indépendant.

### **Données et renseignements liés aux FFADA et aux personnes 2ELGBTQI+**

Le gouvernement du Canada travaille à améliorer la collecte des données, la compréhension des enjeux et la production de rapports concernant les FFADA et les personnes 2ELGBTQI+ pour être en mesure de donner une meilleure idée des progrès en cours et des défis qui restent à relever. Bien que certaines améliorations aient été apportées à l'environnement des données, de nombreux enjeux restent à résoudre.

Pour résoudre les problèmes de données mentionnés précédemment, le gouvernement fédéral annonçait, dans le budget de 2021, un financement de 8,5 millions sur six ans destiné au Programme d'initiatives liées aux données et à la recherche dirigées par des Autochtones (6,5 millions), ainsi qu'à l'établissement d'un groupe consultatif national sur les données autochtones au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues ou assassinées (2 millions). Jusqu'ici, 16 projets ont été approuvés dans le cadre du Programme ci-dessus. Ces projets soutiennent des approches dirigées par des Autochtones et visent à améliorer des méthodologies de collecte de données propres aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées.

Le Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale contient plusieurs initiatives liées aux données dont le financement est prévu au budget de 2021 et qui sont à différentes étapes de mise en œuvre dans des ministères fédéraux. Voici quelques-unes de ces initiatives :

- initiative de modernisation des données de la justice;
- stratégie nationale pour assurer l'uniformité des pratiques en matière de signalement de disparitions de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQI+ autochtones;
- données désagrégées et collecte de nouvelles données : statistiques sur la violence fondée sur le genre et le sentiment de sécurité;
- données désagrégées et collecte de nouvelles données : faire progresser la collecte de données sur l'identité autochtone des victimes et des accusés grâce à des statistiques nationales sur les crimes déclarés par la police — élaboration de données;
- plan d'action sur les données désagrégées : améliorer l'information contenue dans le sondage auprès des peuples autochtones.

## **Collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux**

Dans son rapport, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones indique que « le gouvernement fédéral pourrait créer des occasions propices au dialogue et à la collaboration entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que les gouvernements, peuples et organismes autochtones en ce qui concerne la mise en œuvre des appels à la justice. Le gouvernement fédéral pourrait, par exemple, inscrire la question de la mise en œuvre des appels à la justice dans l'ordre du jour des futures réunions des premiers ministres ».

Le gouvernement du Canada reconnaît aussi l'importance d'une coordination et d'une communication pancanadiennes entre les provinces et les territoires. RCAANC travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les partenaires autochtones à une approche fédérale-provinciale-territoriale-autochtone à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées, pour appuyer la collaboration, la coordination et la communication sur le sujet entre les différents paliers de gouvernement. Une première table ronde réunissant des représentantes et des dirigeantes autochtones, ainsi que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux a eu lieu le 10 janvier 2023. Le gouvernement fédéral s'engage à poursuivre l'engagement et la collaboration entre les partenaires autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux sur les actions et les efforts pour s'assurer que des progrès sont réalisés et que les lacunes sont comblées.

## **Communication renforcée**

Le gouvernement du Canada comprend l'importance de communiquer avec les peuples autochtones au sujet des progrès réalisés dans la lutte contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Désormais, le gouvernement tâchera de mettre à jour le contenu Web sur les initiatives fédérales en cours et d'ajouter des liens pertinents vers de l'information supplémentaire. Il créera notamment un répertoire consultable d'initiatives portant sur la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones et de les relier aux appels à la justice.

Le gouvernement s'efforcera également de fournir des communications régulières et pertinentes par le biais de divers canaux sur les progrès réalisés, y compris les résultats tangibles de l'approche pangouvernementale et pancanadienne. Cela se fera par le biais d'une meilleure coordination des activités de communication relatives aux FFADA 2ELGBTQI+ dans tous les ministères fédéraux grâce à un plan de travail commun ; en modifiant le récit pour mettre l'accent sur les progrès tangibles, les histoires, les partenariats et la vision de l'avenir ; et en fournissant davantage d'histoires de vie quotidienne, en partenariat avec les bénéficiaires de financement des FFADA 2ELGBTQI+, démontrant l'impact des actions et des investissements pour l'avenir.

De plus, le gouvernement du Canada continuera de coordonner et de communiquer, par le biais de réunions régulières, avec les partenaires autochtones, les organisations communautaires et les organisations de femmes autochtones, y compris le Cercle national des familles et des survivantes, et les équipes de communication des gouvernements provinciaux et territoriaux, afin de trouver des occasions d'harmoniser les messages, de collaborer aux annonces et d'amplifier les messages, le cas échéant. Cette collaboration permanente avec les partenaires autochtones et d'autres intervenants est essentielle pour mieux faire connaître les progrès accomplis et diffuser les messages aux principaux publics, comme les familles et les survivantes, dans tout le pays.

## **Conclusion**

Le gouvernement du Canada remercie le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones pour son étude et son rapport. Le Gouvernement reconnaît les contributions des familles et des survivantes qui ont participé à l'étude du Comité et souligne leur dévouement continu. Pour toutes les initiatives, le gouvernement du Canada continuera de travailler avec les partenaires, les familles et les survivantes autochtones. Au fil des progrès, le gouvernement veillera à améliorer les communications et à renforcer les mécanismes internes de



responsabilisation dans tous les ministères et organismes qui ont un rôle à jouer pour mettre fin à la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Il s'agira notamment d'améliorer le suivi et les rapports sur les progrès réalisés et de veiller à ce que le gouvernement du Canada rende des comptes, maintenant et à l'avenir. De plus, le gouvernement fédéral s'engage à améliorer la collaboration entre les juridictions sur les efforts et les initiatives. En outre, le gouvernement fédéral s'engage à accélérer ses efforts et ses actions pour s'attaquer au racisme, au sexisme, à la discrimination fondée sur la capacité physique et aux inégalités socio-économiques qui ont perpétué la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones.